



www.agen.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AGEN

Séance du lundi 20 avril 2026

NUMERO : DCM2026_037

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 39

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT AVRIL A DIX-HUIT HEURES
LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA
PRESIDENCE DE MONSIEUR BRUNEAU LAURENT, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES**

Présents : 39

M. BRUNEAU LAURENT, M. DUPONT PIERRE, MME DELCROS MARJORIE, M. JANRAY DORIAN, MME LASMAK NAÏMA, M. VO VAN PAUL, MME SANZ AMANDA, M. STOLL DOMINIQUE, MME BENARD ELODIE, M. MENNI NASSER, MME JEAN-MEILLIER ANNE-MARIE, M. HARYOULI MONER, MME MONSEGUR CEDRINE, M. ESPIET PHILIPPE, MME CHATELAIN ANNE, M. GARAY JUAN-CRUZ, M. MIRANDE GUILHEM, M. ROLLINI FRANK, MME MELLA EVA, MME GARAY LAURA, M. SALVALAIO THIERRY, MME BOURGAREL BEATRICE, M. BOUET-JACQUELINE ELIE, MME ACHOUR SAMIA, MME QUILLOT CHANTAL, MME BARGUES ARMONIE, M. DAMIANI JEAN-ANTOINE, MME BRANDOLIN-ROBERT CLEMENCE, M. FELLAH MOHAMED, MME KHERKHACH BAYA, M. ZAMBONI THOMAS, MME RIVES CLAIRE, MME CHAZOTTES CATHERINE, M. TANDONNET LOUIS, M. DELBOSQ SEBASTIEN, MME LANDRIN PIA, M. FARGUE MICHAËL, MME GILMANT GWENAËLLE ET M. HENRY NICOLAS

Absents : 0

Pouvoirs : 0

Président de séance : M. BRUNEAU LAURENT

Secrétaire de séance : M. DAMIANI JEAN-ANTOINE

Date de la convocation dématérialisée : MARDI 14 AVRIL 2026

Expose :

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

—

VILLE D'AGEN

Table des matières

I. Contexte national et international	3
1.1. Une conjoncture économique incertaine	3
1.2. Les collectivités locales sous pression	4
1.3. Focus sur les communes moyennes comme Agen	6
1.4. Les dispositions de la loi de finances 2026	8
II. Les ratios financiers de la ville au 31/12/2025	13
2.1. Situation financière actuelle	13
2.2. Limites de la lecture actuelle	17
2.3. Lancement d'un audit financier et prospectif	19
III. Enjeux et perspectives du mandat 2026–2032	20
3.1. Des priorités, une trajectoire, un cap	20
3.2. Dès l'exercice budgétaire 2026, agir vite et bien pour les Agenais	23

I. Contexte national et international

1.1. Une conjoncture économique incertaine

▪ Inflation et évolution des taux d'intérêt

L'inflation en zone euro est globalement revenue à la cible de 2% fixée par la Banque centrale européenne (BCE) : elle a atteint 2,4% en moyenne en 2024 (après 5,3% en 2023) et 2,1% en 2025. Cela a permis à la BCE de normaliser ses taux directeurs. Le taux de dépôt a ainsi diminué de 4% en juin 2024 à 2% en juin 2025, soit 8 baisses successives de 25 points de bases (pb) sur la période. La Présidente de la BCE a indiqué que la Banque centrale arrivait au terme de son cycle d'assouplissement monétaire, le taux de dépôt étant proche de son niveau « neutre » pour l'économie. Les marchés n'anticipent donc pas d'évolution des taux directeurs courant 2026. Un ralentissement marqué de l'activité en 2026 pourrait inciter la BCE à positionner son taux directeur sous ce niveau, mais ce n'est pas ce qui est anticipé à ce stade. A l'inverse, un regain d'inflation pourrait pousser la BCE à revoir ses taux de nouveau à la hausse.

La baisse des taux courts ne s'est pas traduite dans la partie longue des taux en zone euro. En France, le contexte d'instabilité politique a continué de jouer sur le niveau du taux à 10 ans de la France (OAT) : la prime de risque de la France s'est tendue depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. Au total, le taux à 10 ans de la France atteint 3,6% fin 2025 contre 3% fin 2024. La situation politique et financière de la France joue donc sur le niveau des taux fixes auxquels les collectivités territoriales peuvent emprunter mais également sur le niveau des marges proposées par les banques sur les taux variables.

Taux, % Euribor 3 mois et taux directeurs BCE (%)



Taux, % OAT 10 ans et taux de swap EUR 10 ans (%)



▪ Crises internationales

Depuis les frappes israélo-américaines sur l'Iran fin février 2026, les marchés de l'énergie sont en ébullition. Le prix du Brent a bondi de plus de 16 % depuis le début des hostilités, franchissant la barre des 85 dollars, son plus haut niveau depuis juillet 2024. Le gaz européen n'est pas en reste, avec une hausse de 40 % dans les jours qui ont suivi le début des hostilités.

Il convient toutefois de relativiser. Les prix du gaz européen restent très en deçà des niveaux atteints en 2022, lorsque l'invasion de l'Ukraine par la Russie avait fait dépasser les 300 euros le mégawattheure (soit une multiplication par plus de 10). Et si le prix du baril de Brent a dépassé les 100 dollars, comme en 2022, il reste encore l'espoir que ce conflit ne s'enlise pas et ne dure pas suffisamment longtemps pour impacter durablement le taux d'inflation. Ainsi, certains analystes soulignent que les marchés avaient en partie anticipé le risque géopolitique iranien depuis plusieurs semaines, ce qui pourrait limiter l'ampleur du choc.

Bien que la transmission des prix de l'énergie au prix des biens et services dépende de nombreux facteurs, des études montrent qu'en moyenne, quand les prix du pétrole augmentent de 10 %, l'inflation augmente de 0,4 point de pourcentage sur deux ans. On pourrait cependant s'attendre à un choc moins fort en France, qui profite

d'une part plus faible de l'énergie dans le panier de consommation, de moins de dépendance aux importations d'hydrocarbures, et de mécanismes de subvention ou de régulation des prix.

Néanmoins, le conflit actuel en Iran rappelle à quel point l'économie mondiale reste tributaire de la géographie de l'énergie. Si l'ampleur du choc dépendra de la durée des hostilités et de l'évolution de la situation dans le détroit d'Ormuz, les précédents historiques montrent que les conséquences peuvent être considérables, tant sur les prix que sur la croissance économique.

Les collectivités territoriales ont été fortement impactées par ces crises mondiales lors du mandat écoulé au niveau de :

- leur propre consommation de fluides pour leurs bâtiments, leur flotte de véhicules ou leur parc d'éclairage public,
- l'inflation globale qui a impacté les formules de révision des marchés publics,
- la hausse du coût des matériaux qui a renchérit le coût des travaux publics.

ÉVOLUTION DU PRIX DU BARIL DE PÉTROLE

ÉCHELLE LOGARYTHMIQUE



1.2. Les collectivités locales sous pression

▪ Réduction des marges de manœuvre financières

Désormais, les communes doivent faire face à une réduction sensible de leurs marges de manœuvre financières.

La stabilité apparente des dotations de l'État, notamment la DGF, masque en réalité une baisse en euros constants du fait de l'inflation. Par ailleurs, la contribution des communes à l'effort national de redressement des finances publiques se traduit par des prélèvements supplémentaires, réduisant leur capacité d'autofinancement.

Dans le même temps, les charges de fonctionnement progressent sous l'effet de l'inflation, de la hausse de la masse salariale et de contraintes normatives accrues. La perte d'autonomie fiscale, liée aux réformes récentes, limite également leur capacité à ajuster leurs recettes.

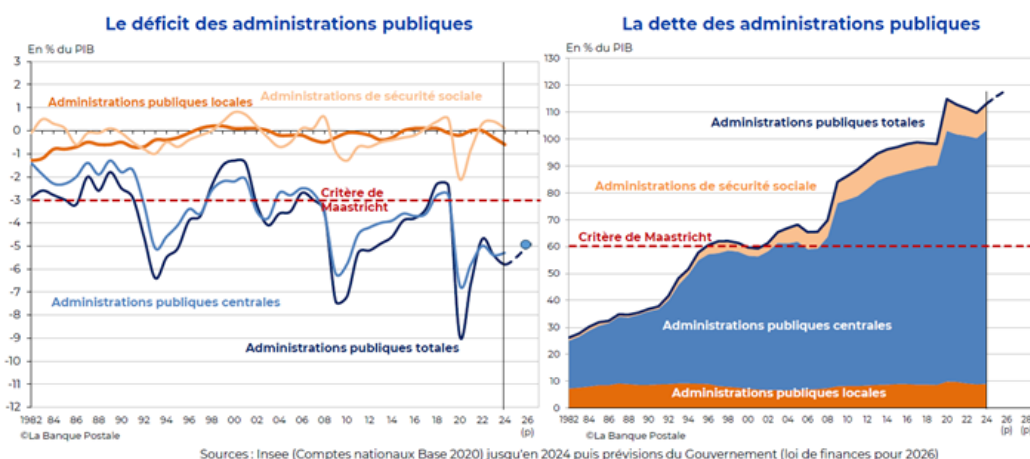
Cet effet de ciseau entre recettes contraintes et dépenses dynamiques pèse directement sur l'épargne brute. En conséquence, les capacités d'investissement des communes se trouvent fragilisées, avec un risque de report ou de réduction des projets structurants. Cette situation impose des arbitrages budgétaires plus stricts et une priorisation renforcée des politiques publiques locales.

▪ **Mise à contribution par l'État au redressement des comptes publics du pays**

Alors que la France s'efforce de contenir son déficit et sa dette au fil des lois de programmation des finances publiques (LPFF), ceux-ci semblent inexorablement se creuser. Afin de revenir dans la norme des critères européens et de rassurer les marchés financiers, la France se doit donc d'agir pour redresser ses comptes. Pour ce faire, elle mettra notamment les collectivités territoriales à contribution. Les lois de finances 2025 et 2026 ont été adoptées dans la douleur et, pour être acceptées par les parlementaires qui comptent dans leurs rangs de nombreux représentants des collectivités territoriales, elles ont été amputées d'un certain nombre de dispositions impactant ces dernières. Il faut donc s'attendre à ce que ces dispositions ou des dispositions équivalentes reviennent, par un biais ou par un autre, dans une prochaine loi de finances.

Une légère amélioration est à noter au niveau du déficit public, qui sans atteindre la cible de 5% que la France s'était fixée dans sa trajectoire de redressement, est passé de 5,8% du PIB en 2024 à 5,1% fin 2025. Toutefois, cette amélioration ne serait imputable qu'aux hausses d'impôts qui auraient rapporté 23Md€ alors que les 40Md€ d'économies ambitionnés dans la loi de finances pour 2025 n'ont pas été réalisés. Ainsi le chemin reste encore long pour repasser sous la barre des 3% d'ici à 2029 comme s'y est engagée la France auprès de l'Europe. La Cour des Comptes estime qu'il faudrait encore produire 80Md€ d'efforts. Le taux de prélèvements obligatoires étant déjà le plus élevé de la zone euro, il sera impossible de faire l'impasse sur des mesures d'économies en dépense. Alors que l'objectif initial était de réduire le déficit public de la France à 4,7% du PIB en 2026, il a été ramené à 5% dans la loi de finances pour 2026.

Alors qu'elle présente le déficit public le plus élevé de la zone euro, la France se place au 3^{ème} rang des pays européens les plus endettés derrière la Grèce et l'Italie. Compte tenu de la faible croissance, c'est un déficit limité à 2,2 points de PIB qui aurait été nécessaire pour stabiliser la dette publique. Celle-ci progresse au contraire pour atteindre 116,3% du PIB (+3,1%), un niveau supérieur au pic enregistré en 2020, à 3 465 Md€. Aujourd'hui, c'est même la question de la soutenabilité de la dette française qui se pose puisque la charge des intérêts a doublé en 5 ans, passant de 29,7Md€ en 2020 à 64,9Md€ en 2025. Elle représente désormais le premier poste de dépense du budget de l'Etat.



Même s'il parvient à ramener le déficit public à 5% du PIB fin 2026, l'Etat français verrait son ratio de dette publique augmenter encore et atteindre 118,6% du PIB. Sans mesure de baisse drastique, les intérêts de la dette pourraient s'élever à plus de 100 Md€ en 2029, contraignant de manière croissante le reste de la dépense publique et les marges de manœuvre pour financer les priorités nationales. C'est pourquoi, même si après avoir craint de forts impacts, les collectivités territoriales ont finalement été relativement épargnées par la loi de finances 2026, elles doivent rester prudentes dans leurs perspectives financières et y intégrer de plus importants prélèvements sur leurs recettes de la part de l'Etat sur les années à venir.

- **Contraintes normatives et inflation des coûts (énergie, RH, matériaux)**

Désormais, et pour les années à venir, les communes doivent faire face à un renforcement des contraintes normatives, conjugué à la menace d'une reprise de l'inflation. L'évolution régulière des normes, notamment en matière environnementale, de sécurité ou d'accessibilité, impose des dépenses supplémentaires souvent difficiles à maîtriser. Parallèlement, la hausse des prix de l'énergie pèse sur les charges de fonctionnement, en particulier pour les bâtiments publics.

Les dépenses de ressources humaines progressent également sous l'effet des revalorisations salariales (deux hausses successives du point d'indice de la fonction publique territoriale +3,5% en 2022 et +1,5% en 2023), des hausses de cotisations sociales (+3 points/an sur la cotisation CNRACL¹ de 2025 à 2028, décret 2025-86 du 30/1/2025) et des tensions sur le marché de l'emploi territorial.

À cela s'ajoute l'augmentation du coût des matériaux, qui renchérit les projets d'investissement.

Dans ce contexte, les marges de manœuvre financières se réduisent, accentuant les effets de tension budgétaire. La collectivité doit ainsi adapter sa stratégie en renforçant la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, en priorisant ses investissements et en recherchant des financements externes.

L'enjeu est de continuer à répondre aux obligations réglementaires tout en préservant la qualité du service public.

1.3. Focus sur les communes moyennes comme Agen

- **Spécificités des villes moyennes**

Les villes moyennes présentent des spécificités qui accentuent les tensions sur leurs équilibres financiers. Elles doivent assumer un niveau d'équipements et de services supérieur à celui des petites communes, afin de répondre aux besoins d'un bassin de vie élargi, sans pour autant bénéficier des ressources fiscales et de la dynamique économique des grandes métropoles. Leur rôle de centralité (commerces, services publics, infrastructures culturelles et sportives) génère des charges de fonctionnement importantes, souvent supportées seules ou insuffisamment compensées. Par ailleurs, elles sont confrontées à des enjeux d'attractivité (revitalisation des centres-villes, logement, mobilité) nécessitant des investissements significatifs. Leur tissu économique, parfois fragilisé, limite la croissance des bases fiscales. Dans ce contexte, elles apparaissent particulièrement exposées à l'effet de ciseau entre des recettes peu dynamiques et des dépenses contraintes élevées. Cette situation renforce la nécessité d'arbitrages budgétaires et d'un pilotage financier fin pour préserver leur capacité d'investissement et leur rôle structurant à l'échelle territoriale.

- **Besoin de maintenir attractivité et services publics**

Les villes moyennes doivent concilier contrainte financière et renforcement de leur attractivité. Dans un contexte d'effet ciseaux (augmentation des dépenses obligatoires vs baisse des recettes), il est essentiel de préserver un niveau de services publics de qualité, qui constitue un facteur clé d'attractivité résidentielle et économique. Écoles, équipements sportifs et culturels, propreté urbaine ou encore sécurité participent directement à l'image et au dynamisme du territoire. Parallèlement, l'attractivité repose aussi sur la capacité à investir dans des projets structurants, notamment en matière de transition écologique, de mobilité ou de revitalisation du centre-ville. Dès lors, la collectivité doit opérer des choix stratégiques, en priorisant les actions à forte valeur ajoutée pour les habitants. L'optimisation des dépenses de fonctionnement, la recherche de cofinancements et les partenariats deviennent indispensables. L'enjeu est ainsi de maintenir un équilibre entre rigueur budgétaire et ambition territoriale, afin de ne pas compromettre le développement futur de la commune.

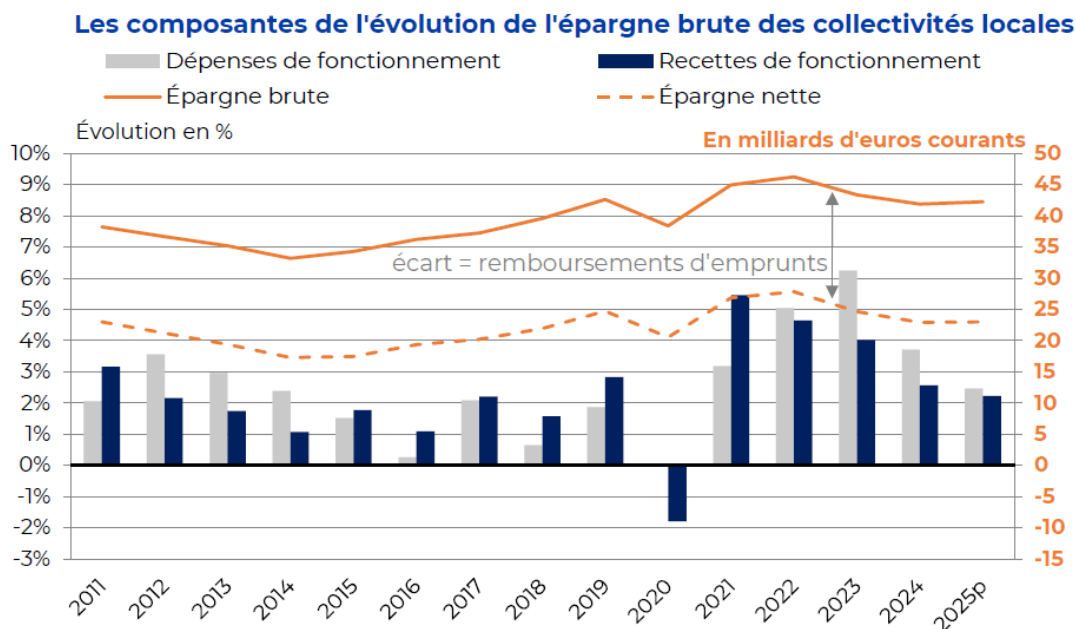
¹ Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales

▪ **Des collectivités territoriales résilientes**

Malgré les turbulences rencontrées, dans leur ensemble, les collectivités territoriales se sont montrées résilientes ces dernières années. Elles se sont adaptées et ont pris des mesures pour préserver leur épargne brute afin de rester le premier investisseur public. Les collectivités territoriales représentent en effet près de 60% de l'investissement public réalisé sur le territoire français, soit plus e 2% du PIB, et jouent un rôle majeur à cet égard.

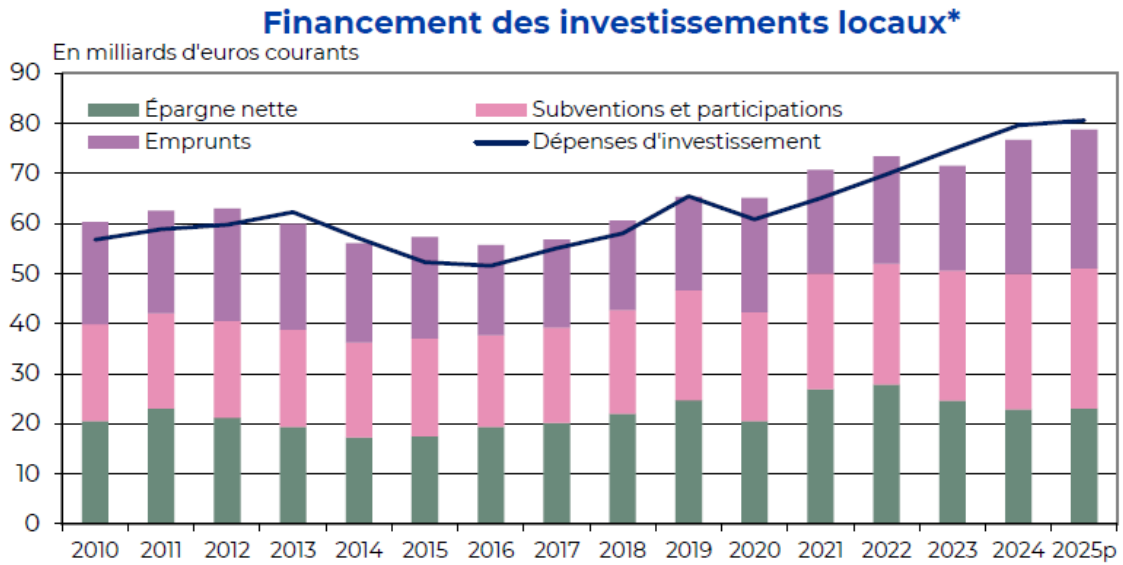
▪ **Une épargne brute difficilement préservée du fait de la forte progression des dépenses**

Bien que les chiffres définitifs pour 2025 ne soient pas encore connus, la trajectoire financière de la Ville d'Agen s'annonce conforme aux tendances nationales. Ainsi, alors que les dépenses de fonctionnement ont fortement progressé entre 2022 et 2024, elles ont été contenues en 2025 (taux d'évolution prévisionnel de +2,2%). Cela s'explique certes par un ralentissement de l'inflation mais également par la volonté partagée par nombre de collectivités de maîtriser leurs dépenses de fonctionnement afin de préserver leur épargne brute. En effet, après un net recul entre 2022 et 2023, celle-ci s'est stabilisée entre 2024 et 2025.

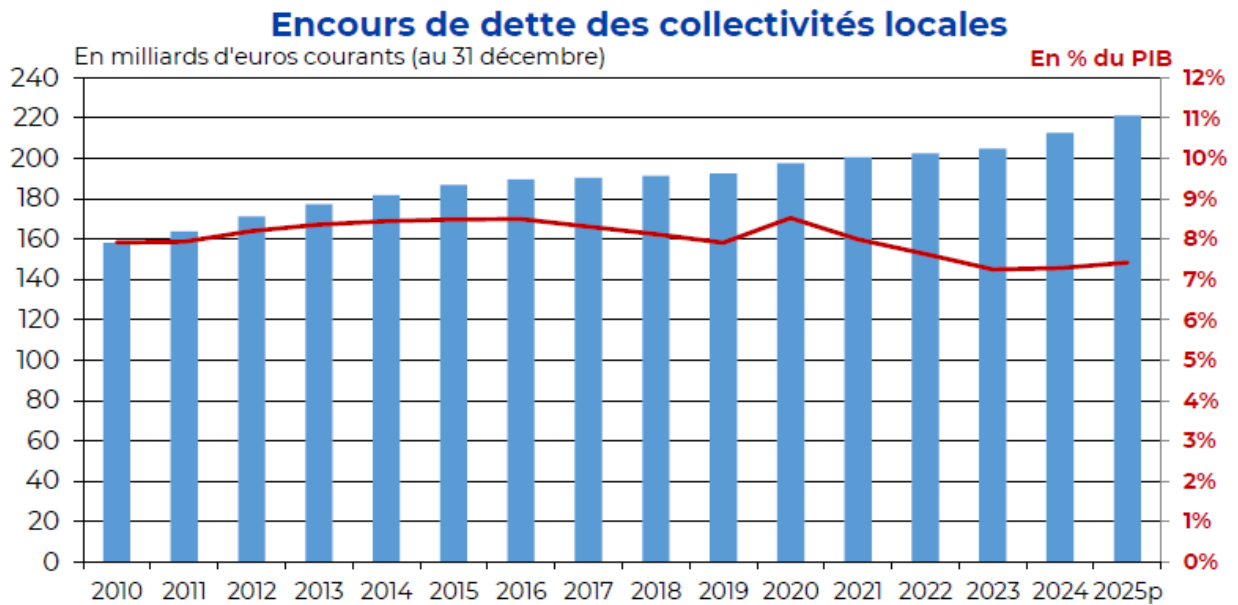


▪ **Une augmentation des dépenses d'investissement sur la période 2020-2025 financée par un recours accru à l'emprunt**

Comme évoqué dans la présentation du compte financier unique 2025, malgré un retard dans le lancement des programmes d'investissement en raison de la crise sanitaire de 2020-2021, le volume total d'investissement a été beaucoup plus important sur le mandat 2020-2025 que sur le mandat 2014-2020, avec un pic record sur 2025, dernière année du mandat.



Malgré un bon niveau de financement des investissements par des subventions et une épargne nette relativement préservée, les collectivités ont majoritairement financé ce surcroît d'investissements par de l'emprunt supplémentaire avec, pour conséquence, une progression de leur encours de dette global d'environ 20Md€ sur la période.



1.4. Les dispositions de la loi de finances 2026

Entre le projet de loi déposé à l'Assemblée nationale en octobre 2025 et la loi de finances adoptée début février par le biais de l'article 49.3, la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics a été ramenée de 5 à 2Md€.

▪ **Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes (DILICO)**

Depuis la loi de finances 2025, elle est la principale mesure sur laquelle s’est appuyé l’Etat pour mettre à contribution les collectivités territoriales. En 2025, ce prélèvement sur les recettes des collectivités s’est élevé à 1Md€. Le projet initial de loi de finances pour 2026 prévoyait de doubler ce prélèvement pour le porter à 2Md€. Finalement, il ne sera que de 740M€.

La Ville d’Agen n’est toutefois pas impactée par ce dispositif car :

- en 2025, étaient exonérées les 250 premières communes éligibles à la DSU (Agen était 237ème du classement),
- en 2026, toutes les communes sont finalement exonérées du dispositif dans la loi de finances.

Un DILICO 2 calqué sur le DILICO 1 instauré en 2025

	DILICO « 1 » de 2025	DILICO « 2 » de 2026
Pourquoi ?	Lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités territoriales afin de contribuer au redressement des comptes publics	
Combien ?	1 milliards d'euros de régulation réparti entre le bloc communal, les départements et les régions	740 M€ d'euros de régulation réparti entre le bloc communal, les départements et les régions
Pour qui ?	Les collectivités en fonction d'un indice synthétique (IS)	
Et ensuite ?	90% du montant régulé reversé sur <u>trois ans</u> aux collectivités contributrices Abondement des 10 % restants au profit du FPIC	90 % du montant régulé reversé sur <u>trois ans</u> aux collectivités contributrices Abondement des 10 % restants au profit du FPIC

Un prélèvement moins important que prévu dans la version initiale du PLF

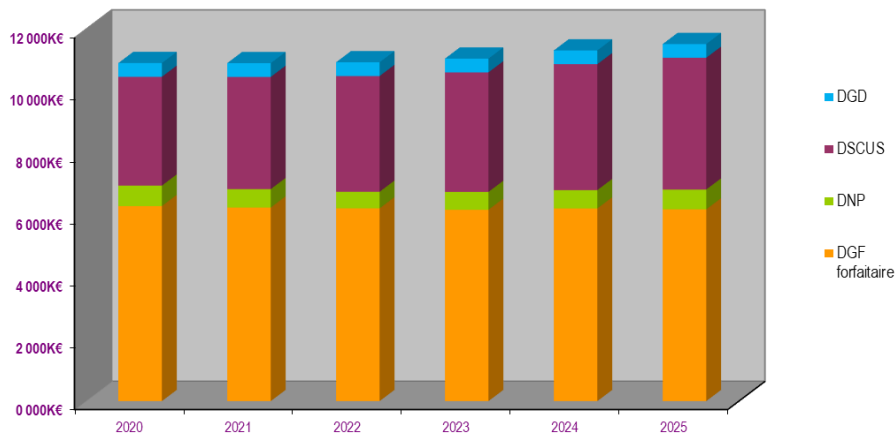
	DILICO 2 version PLF « initial » ❌	DILICO 2 version « 49-3 » ✅
Montant	2 milliards d'euros : - Communes : 720 M€ - EPCI : 500 M€ - Départements : 280 M€ - Régions : 500 M€	740 millions d'euros : - Communes : 0 M€ - EPCI : 250 M€ - Départements : 140 M€ - Régions : 350 M€
Contribution	si IS > à 100% de l'IS moyen pour les communes si IS > à 80% de l'IS moyen pour les EPCI	si IS > à 110% de l'IS moyen pour les EPCI
Et ensuite ?	90 % du montant régulé reversé sur <u>cinq ans</u> aux collectivités contributrices (+conditionnement au reversement) Abondement des 20 % restants au profit du FPIC	90 % du montant régulé reversé sur <u>trois ans</u> aux collectivités contributrices Abondement des 10 % restants au profit du FPIC

▪ La Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale : dotation de solidarité urbaine (DSU), dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation nationale de péréquation (DNP).

Sur la période écoulée, on constate une dotation forfaitaire stable mais une progression annuelle de la DSU, seule composante évoluant à la hausse pour la Ville d'Agen.

Evolution 2020/2025 des dotations d'Etat sous enveloppe dite normée



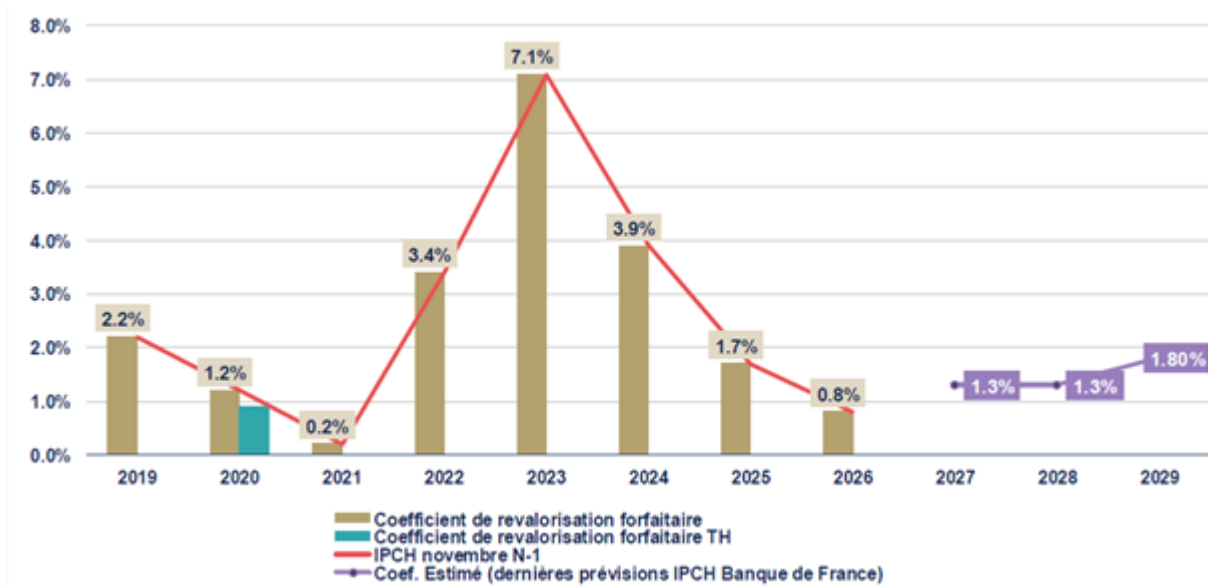
De plus, la Ville d'Agen ne subit pas d'écroulement de sa dotation forfaitaire en raison de son potentiel fiscal (925,23€/hab. en 2025) inférieur au potentiel fiscal moyen de la strate (1 303,22€/hab. en 2025).

▪ Baisse de 25% de la compensation fiscale au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels

La Ville d'Agen n'échappera pas à la minoration de la compensation fiscale liée à l'abattement de 50% sur la valeur locative des établissements industriels, accordé en 2021 par l'Etat dans le cadre de la réduction des impôts de production (en même temps que la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Cette allocation compensatrice devait être dynamique (c'est-à-dire évoluer avec la progression des bases fiscales) et compenser à l'euro près la perte de produit de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises (CFE) engendrée par cet abattement. Cela a été le cas jusqu'en 2025. Mais le projet de loi de finances 2026 a introduit une minoration de cette compensation, d'abord à hauteur de -25% dans la version initiale, puis à hauteur de -19,3% dans la version finale. Nonobstant l'évolution des bases des locaux industriels entre 2025 et 2026 qui n'est pas encore connue, l'impact estimé de cette mesure pour la Ville est une perte de produit de l'ordre de 100k€ en 2026.

▪ Coefficient de revalorisation des bases pour 2026

Au niveau des recettes de fonctionnement, il ne faudra pas attendre une dynamique importante des recettes fiscales. En effet, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales s'élève à +0,8% pour 2026 et ne devrait pas dépasser, d'après les projections de la Banque de France, les 2% sur la période 2027-2029.



▪ **Remplacement de la taxe sur les locaux vacants et de la taxe d'habitation sur les logements vacants par la « taxe sur la vacance des locaux d'habitation »**

Jusqu'alors, il existait deux outils fiscaux portant sur les logements vacants :

- la taxe sur les locaux vacants (TLV) applicables dans les grandes villes ou zones fortement touristiques, bénéficiant à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH),
- la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) applicable dans les autres communes, et bénéficiant aux communes, dès lors que celles-ci l'instituaient, ce qui est le cas de la Ville d'Agen.

Pour rappel, la Ville d'Agen a instauré la THLV en 2016 par délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2015.

A compter du 1er janvier 2027, ces deux taxes disparaissent au profit de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH). Elle pourra bénéficier aux communes et aux EPCI si ces derniers disposent d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).

Elle est applicable aux logements vacants :

- depuis 1 an : dans les communes en déséquilibre marqué entre offre et demande de logements,
- depuis 2 ans : dans les autres communes.

Bien que TLV et THLV disparaissent, la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est maintenue (5 à 60% possibles). Les communes en « zone tendue » peuvent donc taxer les logements vacants via la TVLH, et les résidences secondaires via la majoration THRS.

La loi de finances pour 2026 ne mentionne pas les compensations fiscales liées aux deux précédentes taxes fusionnées ; il est probable qu'elles soient supprimées à l'avenir.

Quel taux ?

Pour les communes en situation de déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, le taux appliqué est de 17% la 1ère année de vacance du logement et 34% à compter de la 2ème année.

Ces mêmes communes peuvent, par dérogation et par l'adoption d'une délibération, augmenter ces taux, jusqu'à 30% la 1ère année et 60% à compter de la 2ème année.

Pour les autres communes (dont Agen), également par délibération, un taux maximum de 50% la 2ème année de vacance du logement.

	Taux la 1 ^{ère} année	Taux à compter de la 2 ^{ème} année
Logement vacant situé dans une commune en déséquilibre offre/demande	17% (ou 30% max si <u>délib</u>)	34% (ou 60% max si <u>délib</u>)
Logement vacant situé dans une commune en équilibre offre/demande	0%	50% max si <u>délib</u>

Cette réforme permettra aux communes éligibles de taxer différemment les locaux vacants et les résidences secondaires.

Ce n'est pas le cas de la Ville d'Agen dont le taux de TVLH et de THRS restent identiques sans différenciation possible. L'instauration de la TVLH à compter du 1er janvier 2027 devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal avant le 1er octobre 2026. Le taux appliqué pourra être décidé dès l'instauration de la taxe ou, à défaut, avant le 15 avril de l'année de taxation.

II. Les ratios financiers de la ville au 31/12/2025

2.1. Situation financière actuelle

▪ Évolution des recettes et des dépenses

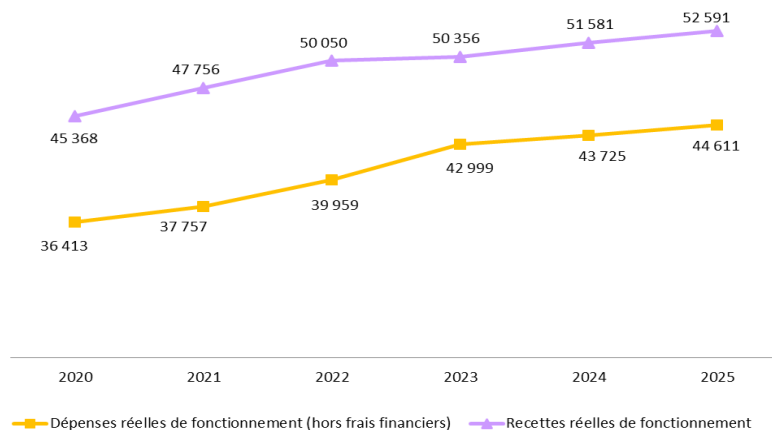
Composées à 57% de la fiscalité et 29% des dotations de l'Etat, les recettes de la Ville ne présentent que peu de marges de manœuvre.

En termes de fiscalité locale, les bases physiques de la Ville d'Agen étant peu dynamiques, les perspectives d'évolution de ce produit sont extrêmement faibles. La Ville a d'ailleurs connu en 2025, une baisse inédite de son produit fiscal, en raison notamment des dégrèvements accordés à la suite des réclamations post campagne GMBI². Quant

aux dotations de l'Etat, dans un contexte de redressement des finances de l'Etat, le meilleur scénario à espérer est celui de la stabilisation, ce qui est loin d'être acquis au regard du contexte national de crise des finances publiques évoqué supra.

Face à cela, on assiste à une hausse structurelle des dépenses de fonctionnement (personnel, fluides...)

Dans un contexte marqué par un faible dynamisme des recettes, en raison notamment de la forte dépendance aux dotations de l'État et de la stagnation des bases fiscales, la commune doit adapter sa stratégie budgétaire. Cette contrainte impose une vigilance accrue sur l'évolution des dépenses de fonctionnement.



▪ Évolution de la masse salariale

Les charges de personnel constituent une composante essentielle du fonctionnement d'une collectivité. Elles traduisent l'investissement humain indispensable à la mise en œuvre des politiques publiques au service des administrés. De fait, elles constituent le poste de dépense le plus important pour la commune. Et bien que sa part au sein des dépenses de fonctionnement (56,24% en 2024) soit inférieure à la moyenne de la strate (59,17% en 2024), tout en préservant le service rendu à l'utilisateur et la qualité de vie au travail (QVCT), la maîtrise de la masse salariale est essentielle à la bonne gestion des finances locales.

Celle-ci a évolué et évoluera au gré des mesures internes (recrutements, mesures de revalorisation de la rémunération et d'évolution des carrières des agents), des mesures externes s'imposant à la collectivité

² Gérer mes biens immobiliers service en ligne pour les usagers propriétaires sur [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

(augmentation du point d'indice de la fonction publique, revalorisation du SMIC, augmentation des taux de cotisations patronales) et de l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT) constaté chaque année.

Du fait du résultat de l'élection du président de l'agglomération d'Agen intervenue le 9 avril 2026, avec une situation inédite dans laquelle le président ne sera pas le maire d'Agen (cf. rapport de la CRC qui alertait sur ce risque le 16 janvier 2025), il est difficile à l'heure actuelle de se projeter précisément sur les conséquences de l'arrêt de la mutualisation des fonctions supports et de pilotage des politiques publiques.

Evolution des dépenses de personnel 2020-2025

en k€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	evol moyenne
MS brute	22 774	23 259	24 028	24 727	25 350	26 070	2,4%
MS nette	22 528	22 864	23 924	24 435	25 015	25 595	2,3%

Toutes choses égales par ailleurs au niveau des effectifs, il est possible d'anticiper pour les 6 années à venir une évolution annuelle moyenne des dépenses de personnel de +3,5%.

ANNEE		BP 2026	PROSPECTIVE VILLE DE 2027 A 2031						
			2027	2028	2029	2030	2031		
MASSE SALARIALE N-1		26 074 833	26 972 045	27 476 765	27 990 930		28 460 072	28 869 897	
GVT	0,90%	234 936	1,00%	269 720	274 768	279 909	1,00%	284 601	288 699
MESURES INTERNES	0,73%	189 708	0,20%	53 944	54 954	55 982	0,20%	56 920	57 740
VARIATIONS DES EFFECTIFS	1,69%	439 996							
MESURES EXTERNES	1,23%	321 052	0,80%	332 099	338 314	290 000	0,80%	227 681	227 681
ECONOMIES	-1,11%	288 480	-0,56%	151 043	153 870	156 749	-0,56%	159 376	161 671
TOTAL	3,44%								
MASSE SALARIALE N		26 972 045		27 476 765	27 990 930		28 460 072	28 869 897	29 282 345
ECART ANNEE N ET N-1		897 212		504 720	514 165		469 142	409 825	412 448

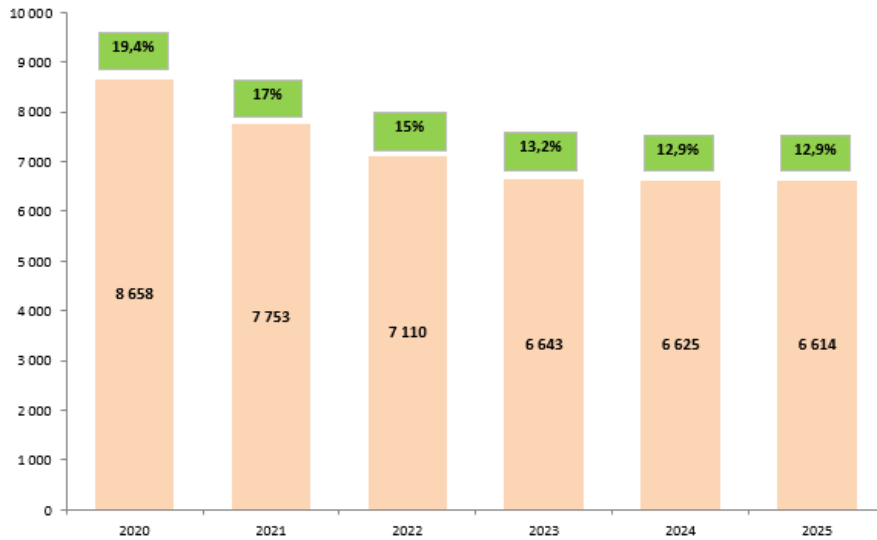
▪ **Epargne brute³ et Capacité d'autofinancement**

Au 31 décembre 2025, le taux d'épargne brute de la Ville d'Agen s'élève à 12,9%, soit 6,6M€ en volume. Cela signifie qu'elle parvient à épargner près de 13% de ses recettes de fonctionnement de l'exercice, et ainsi financer une partie de ses investissements. Ce niveau d'épargne brute est nécessaire à la ville d'Agen qui doit *a minima* couvrir son annuité de la dette qui s'est élevée à 4090k€ en 2025.

Il est d'usage d'associer au taux d'épargne brute deux seuils :

- un premier seuil à 10% considéré comme seuil d'alerte et qui doit engager la collectivité à prendre les mesures nécessaires au relèvement de la situation,
- un second seuil de 7% en deçà duquel on considère que la situation de la collectivité se complexifie et devient un signe avant-coureur d'une situation financière dégradée.

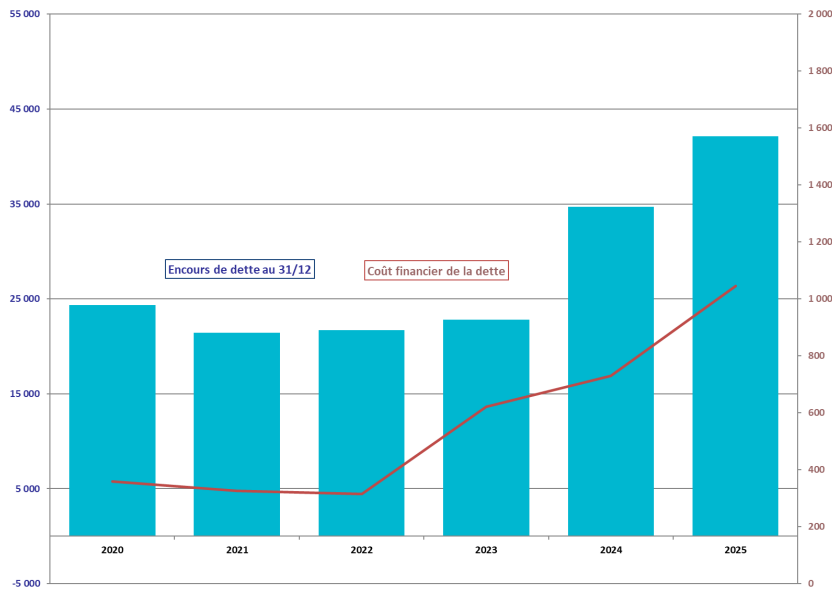
³ Épargne brute = recettes réelles de fonctionnement de l'exercice – dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice. Le taux d'épargne brute le rapporte aux recettes de fonctionnement



D'après la projection faite par les services selon les directives et politiques de l'ancienne majorité municipale, le prévisionnel d'épargne brute au 31 décembre 2026 pour le budget primitif de 2026 est de 4,9 M€ soit un taux de 9,6%. Les projets planifiés par l'ancienne majorité mettent donc la Ville en seuil d'alerte.

- **Niveau d'endettement et structure de la dette**

L'encours de dette de la Ville d'Agen s'élève à 42,1M€ au 31/12/2025.



Au 31/12/2025, la Ville d'Agen était titulaire de 32 emprunts, pour un capital total restant dû de 42 124 362 €. La durée de vie résiduelle des emprunts est de 11 ans et 9 mois et le taux moyen constaté sur l'ensemble de la dette de la Ville est de 2,83%.

Les projections réalisées par les services, en phase préparatoire du budget 2026, font état à ce jour d'une capacité de désendettement au 31 décembre 2026 qui passerait de 6,4 à 10,4 annuités, au-delà également du seuil d'alerte.

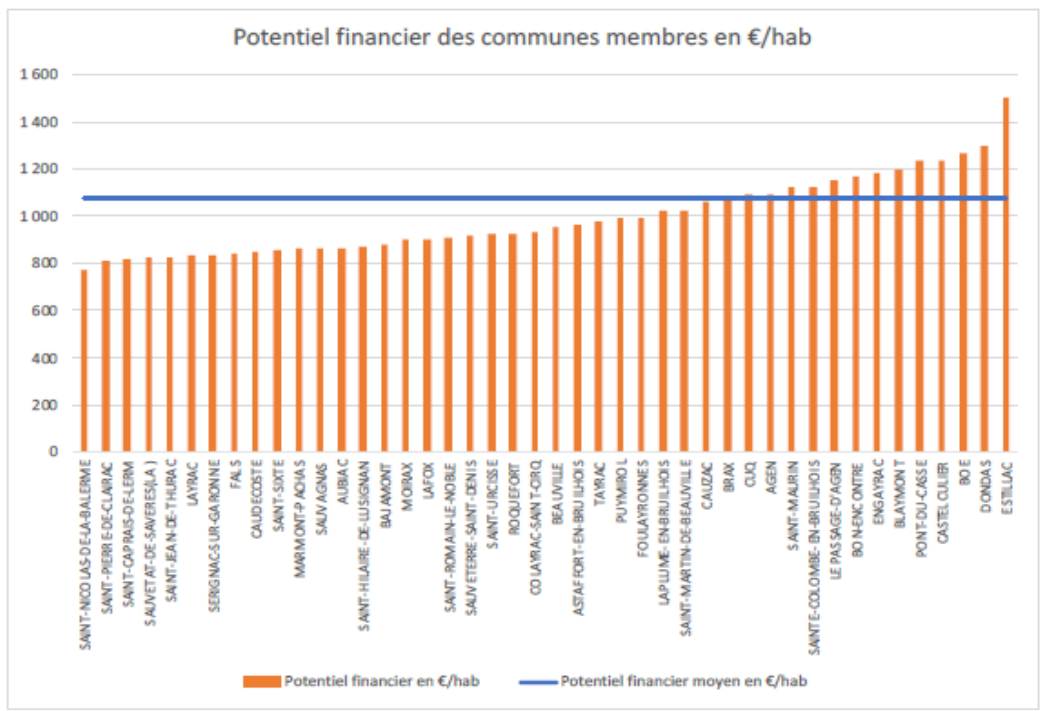
La dette de la Ville d’Agen sera un des points centraux à examiner dans le cadre de l’audit voulu par la nouvelle majorité afin de l’éclairer sur la structure, les risques sur les produits et les marges de manœuvre si réaménagement.

▪ **Pression fiscale**

Selon les données issues des fiches DGF 2025 et du diagnostic fiscal établi en 2024 (sur la base des chiffres 2023), la situation d’Agen met en évidence une pression fiscale relativement élevée, à replacer dans son environnement intercommunal et financier.

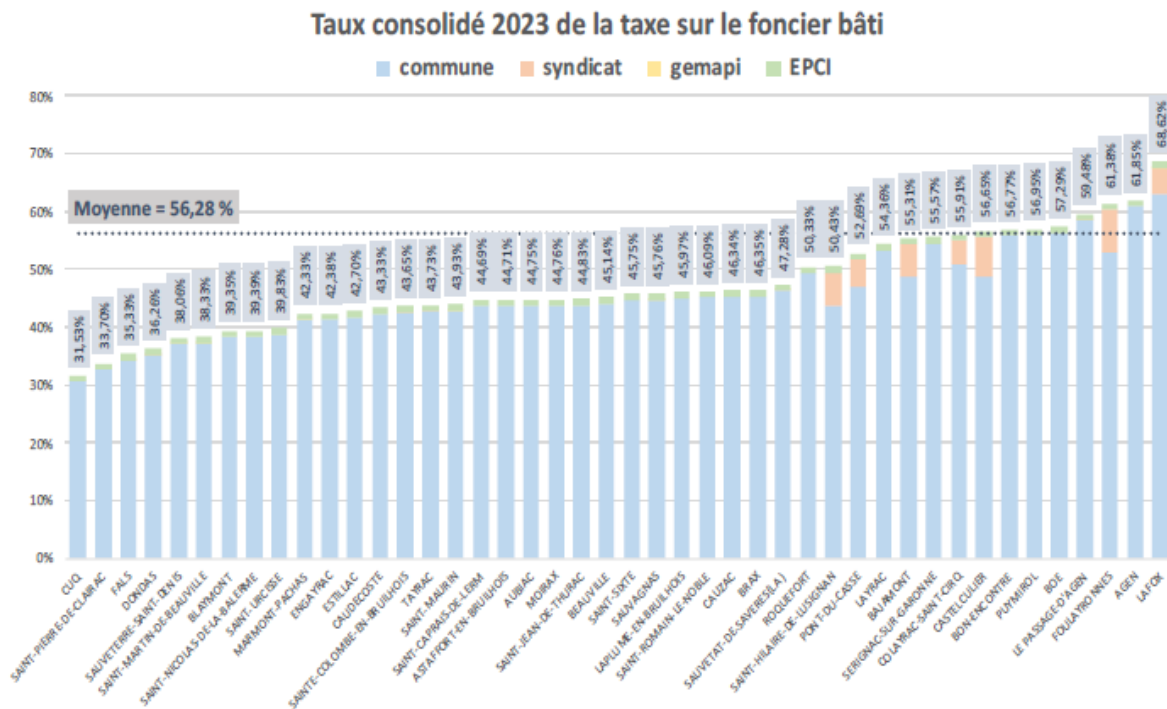
D’une part, le potentiel financier⁴ par habitant d’Agen se situe en dessous de la moyenne de la strate (1 104,25€/habitant en 2025 contre 1 401,23€/habitant pour la moyenne de la strate). D’autre part, le taux consolidé de taxe foncière sur le bâti apparaît supérieur à la moyenne (56,28 %), plaçant Agen en seconde place des communes les plus fiscalisées de l’Agglomération. Ce niveau s’explique en partie par l’addition, lors de la réforme fiscale et de la suppression de la taxe d’habitation sur les résidences principales en 2021, par le cumul d’un taux de foncier bâti départemental (27,33%) au taux de foncier bâti communal (33,52%) pourtant inchangé depuis 2003. Tout cela contribue à une pression fiscale significative sur les propriétaires.

L’effort fiscal⁵ au niveau de la ville d’Agen est de 1,58 en 2025 (source fiche DGF) contre 1,20 pour la moyenne de la strate. Dans ce contexte, la pression fiscale à Agen peut être qualifiée de **soutenue**. Elle reflète à la fois un niveau de services publics et d’équipements important pour une ville centre, mais pose aussi un enjeu d’équilibre et d’équité, maintenir l’attractivité du territoire tout en évitant une surcharge fiscale pour les seuls propriétaires contribuables.



⁴ Potentiel financier : Le potentiel financier est un indicateur de richesse théorique permettant aux collectivités de se comparer entre elles. Il est également utilisé par l’Etat dans le calcul et l’établissement des dotations.

⁵ Effort fiscal : L’effort fiscal de la commune est un indicateur permettant de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire de celle-ci. Il est constitué du rapport entre les produits fiscaux et les bases brutes de fiscalité de la collectivité. Plus cet effort est supérieur à 1, plus on estime la pression pesante sur le contribuable forte et inversement.



Quoi qu'il en soit, il convient ici de souligner la volonté affirmée de la nouvelle majorité municipale de ne pas augmenter les impôts des contribuables agenais. Ce paramètre devra être intégré comme tel dans la construction du budget primitif 2026 de la Ville.

2.2. Limites de la lecture actuelle

- **Manque de visibilité consolidée**

L'enjeu du prochain mandat sera de financer l'investissement avec une diminution de la capacité d'autofinancement qui risque de ne pas s'améliorer avant la mi-mandat. Aux inquiétudes liées à l'incertitude concernant les recettes et prélèvements de l'État, s'ajoute les conséquences des guerres et de la hausse des prix de l'énergie.

Le retard dû au projet de loi de finances (PLF), associé au démarrage classique de début de mandat entraîne de fait un retard sur les projets d'investissements prévus.

- **Absence d'évaluation fine de certaines politiques publiques**

La performance de l'action publique devient incontournable au sein des collectivités. Face à l'instabilité des recettes et l'inflation des dépenses, les attentes des habitants sont fortes pour savoir comment sont utilisés les deniers publics. Mesurer l'efficacité d'une politique permet de la maintenir, d'en modifier le cap, ou de justifier sa suppression. Plutôt que de faire appel à un cabinet, notre nouvelle gouvernance a créé une délégation à la prospective et la recherche de subvention. Une mission destinée à conduire, en interne, des évaluations de politiques publiques. Cette délégation est aussi un atout pour l'optimisation des ressources et maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de pouvoir récupérer une épargne brute permettant le remboursement des annuités d'emprunt sans puiser dans les réserves.

- **Besoin de clarification des engagements pluriannuels**

Du fait du changement de majorité à la suite des élections du 15 et 22 mars 2026, la nouvelle équipe est contrainte de gérer un budget de transition pour l'exercice 2026. En effet, même si le budget n'a pas encore été voté, son exécution provisoire a débuté au mois de janvier. De plus, des projets d'investissements, et par conséquent leur financement, s'imposent à la nouvelle gouvernance, soit parce qu'ils se terminent sur ce nouveau mandat, soit parce qu'ils ont été engagés en fin d'année 2025 et devront être financés à partir de 2026. La nouvelle équipe va devoir examiner chaque projet en analysant le bien fondé de certaines décisions prises par l'ancienne équipe et faire des choix afin de pouvoir financer son propre programme.

- **La volonté de tenir une stratégie d'investissement ambitieuse au service de l'amélioration du quotidien**

La volonté de la nouvelle majorité municipale est bien de maintenir un haut niveau d'investissement en optimisant les dépenses, en recherchant des financements et en hiérarchisant les projets afin de pouvoir financer rapidement les plus urgents comme la rénovation prioritaire des routes ou de certains bâtiments publics très fortement dégradés.

Sa mission première va être, après ce travail d'optimisation, d'aller rechercher des co-financements auprès d'interlocuteurs tels que l'Etat, la Région, le Département ou l'Europe. Elle a pour cela désigné un conseiller municipal délégué, spécialement chargé de la prospective et de la recherche de subventions. Car il convient aussi que notre collectivité puisse nouer des rapports de confiance avec ses partenaires au service de notre territoire.

- **De la fusion à une mutualisation moderne et efficiente**

Lors du pacte de 2015, la Ville, l'Agglomération et le CCAS se sont unis pour ne former qu'une seule entité de fonctionnement des services. Le choix a alors été fait de fusionner un grand nombre de services municipaux et communautaires, relevant pourtant de deux Exécutifs distincts (le Maire de la Ville et le Président de l'Agglomération), sous l'égide de la seule Agglomération. De nombreuses collectivités font un choix différent en mutualisant leurs services tout en préservant l'autonomie de leur organisation et leurs moyens de fonctionner respectifs.

L'organisation retenue pour Agen, hasardeuse, s'accompagne d'une difficulté structurelle pour l'une ou l'autre dès lors que l'Exécutif, chef du personnel, n'est plus unique. Les limites de cette fusion intégrale interrogent l'autonomie de la ville-Préfecture qui ne dispose d'aucun service directement, ni d'une autonomie de gestion pourtant indispensable.

La vision moderne qu'il convient de mettre en œuvre réside dans le respect de chaque collectivité à disposer des moyens pour porter le projet voulu par la population.

Il convient donc de parvenir à l'instauration d'un **pacte de coopération** entre les deux collectivités permettant la mutualisation des services, partout où cela est rendu possible, et identifiant la séparation nécessaire de certains autres services pour le bon fonctionnement des entités respectives. Un processus transactionnel devra être engagé pour cela.

Bien évidemment, nombre de fonctions supports sont concernées. C'est pourquoi une approche conjointe sera nécessaire, afin de ne pas déstabiliser les personnels des deux collectivités.

Il n'en demeure pas moins que ce travail, cette trajectoire indispensable, aura un coût humain et financier à anticiper dans les prévisions budgétaires de la Ville -comme de l'Agglomération, à court, moyen et plus long terme.

2.3. Lancement d'un audit financier et prospectif

- **Les objectifs : transparence, sincérité, efficacité**

L'audit financier de début de mandat permet de dresser un état des lieux complet de la collectivité : finances, fiscalités, projets en cours et « coups partis », risques et opportunités. Il offre aux élus une base neutre et solide pour prendre des décisions éclairées dès les premiers mois du mandat.

- **Le périmètre : santé financière, soutenabilité, optimisation**

Les résultats de cet audit, en plus d'objectiver la situation financière, organisationnelle, et institutionnelle, permettent d'identifier les marges de manœuvre et le cas échéant, les risques.

L'audit est un outil indispensable à l'équipe municipale qui va lui permettre d'ajuster au mieux les ambitions politiques avec les réalités et capacités du budget municipal.

Cet audit associé à la mission de la délégation en charge de la prospective permet d'éclairer les élus sur les leviers permettant l'optimisation budgétaire dans l'objectif de financer les projets prévus au programme.

- **Le calendrier : une restitution lors de la première Décision Modificative (DM1) du budget 2026 en juin**

Le résultat de cet audit devra être livré et l'analyse faite par la délégation finances et les services de la ville avant la première décision modificative (DM1) prévue lors du conseil municipal du mois de juin 2026. Les services proposeront alors les mesures correctives nécessaires pour optimiser le budget primitif, mesures débattues au sein du conseil.

III. Enjeux et perspectives du mandat 2026–2032

3.1. Des priorités, une trajectoire, un cap

- **Qualité de vie et services publics**

L'équipe municipale entend inscrire son action dans une ambition claire : garantir durablement un haut niveau de qualité de vie à l'ensemble des habitants, en s'appuyant sur un service public local à la fois accessible, efficient et financièrement soutenable. Dans ce cadre, il est affirmé que les dépenses de personnel ne sauraient constituer une variable d'ajustement budgétaire, mais bien un levier structurant de la qualité du service rendu.

Cette orientation se traduit par une volonté de renforcer l'accès aux services publics dans toutes leurs dimensions. Sur le plan financier, une révision progressive des grilles tarifaires sera engagée afin de mieux prendre en compte les capacités contributives des ménages et préserver leur pouvoir d'achat, avec des mesures immédiates telles que la baisse des tarifs de la restauration scolaire. Sur le plan fonctionnel, un travail sera conduit sur l'adaptation des horaires d'ouverture, la simplification des démarches administratives et le développement de modalités d'accueil plus souples et mieux adaptées aux usages d'aujourd'hui.

Par ailleurs, l'accessibilité physique des services fera l'objet d'une attention particulière, en lien étroit avec les politiques de mobilités et d'aménagement. La collectivité s'attachera également à renforcer le pilotage des délégations de service public, dans une logique d'évaluation continue de leur efficacité, de leur coût et de leur qualité ; avec, le cas échéant, la possibilité de reprendre tout ou partie de ces délégations en régie, après audit approfondi.

- **Enfance, jeunesse et famille**

La politique en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des familles s'inscrit dans une approche globale visant à réduire les inégalités dès le plus jeune âge et à accompagner les parcours de vie dans leur diversité. Une attention particulière sera portée à la petite enfance, notamment en ce qui concerne les modes de garde et plus particulièrement les crèches.

La collectivité poursuivra et amplifiera le programme pluriannuel de rénovation des écoles, en intégrant pleinement les enjeux de transition écologique, notamment à travers la rénovation énergétique des bâtiments, la végétalisation des cours et l'amélioration du confort d'usage. Ces investissements, au-delà de leur dimension patrimoniale, traduisent une volonté d'offrir aux enfants et aux équipes éducatives des conditions d'accueil de qualité, adaptées aux enjeux du moment.

En matière de fonctionnement, une attention particulière sera portée à l'accessibilité des services périscolaires et extrascolaires. La municipalité veillera également à développer des espaces et des équipements dédiés à la jeunesse dans l'ensemble des quartiers, afin de favoriser l'inclusion, l'épanouissement et la participation des jeunes à la vie locale.

Plus globalement, la municipalité portera une ambition affirmée de faire d'Agen une « ville à hauteur d'enfant », en intégrant systématiquement les besoins des plus jeunes dans la conception et l'évaluation des politiques publiques. Cette orientation implique de repenser l'aménagement des espaces publics, des abords d'écoles et des équipements afin de les rendre plus sûrs, plus accessibles et plus favorables à l'autonomie des enfants. Au-delà des aménagements, cette démarche vise également à reconnaître la place des enfants dans la vie de la cité, en favorisant leur participation, leur bien-être et leur épanouissement, dans une ville inclusive et durable, bénéfique à l'ensemble des habitants.

▪ **Solidarités, cohésion sociale et accès aux soins**

Dans un contexte marqué par des fragilités sociales persistantes, accentuées par les crises récentes, la collectivité entend renforcer son engagement en faveur des solidarités, en faisant de l'accès aux droits et de l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages des priorités du mandat.

La création d'un guichet unique des solidarités constitue à ce titre une mesure structurante. Il s'agira de simplifier les parcours des usagers en proposant un point d'entrée unique pour l'ensemble des dispositifs d'accompagnement, en s'appuyant sur un repositionnement du Centre communal d'action sociale (CCAS) au plus près des besoins des habitants.

Cette démarche sera complétée par la mise en place d'une mutuelle municipale, visant à réduire les inégalités d'accès aux soins en limitant le reste à charge pour les habitants. Par ailleurs, une révision globale des tarifications des services municipaux sera engagée afin de garantir une plus grande équité et de favoriser un accès effectif aux services publics pour l'ensemble de la population.

La collectivité poursuivra également le développement de dispositifs facilitant l'accès aux pratiques sportives et culturelles, notamment à destination des publics les plus fragiles, en simplifiant les démarches et en améliorant la lisibilité des dispositifs existants.

Enfin, en matière d'habitat, une attention particulière sera portée au développement d'une offre de logements accessibles, dans une logique d'équilibre territorial, afin de favoriser la mixité sociale et de répondre aux besoins des ménages.

La Ville d'Agen engagera également une politique volontariste en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre, à travers une approche à la fois intégrée (actions préventives comme par exemple la promotion de la mixité dans le sport) et spécifique (actions correctives comme par exemple le développement des logements d'urgence).

▪ **Sécurité et tranquillité publique**

La sécurité et la tranquillité publique constituent des conditions indispensables à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire. Dans ce cadre, la municipalité entend déployer une stratégie globale, articulée autour de la présence humaine, de la coordination des acteurs et de la prévention.

L'action municipale visera en premier lieu à renforcer la présence de proximité sur le terrain, dans une logique de visibilité, de réactivité et de connaissance fine des quartiers. Cette présence devra permettre à la fois de répondre aux situations du quotidien et de prévenir les incivilités, en lien étroit avec les habitants.

Parallèlement, la collectivité renforcera les coopérations avec l'ensemble des partenaires institutionnels, notamment les services de l'État, l'autorité judiciaire et les acteurs sociaux, afin d'assurer une meilleure coordination des interventions et une prise en charge plus efficace des situations complexes.

Une attention particulière sera portée aux actions de prévention, en particulier en direction de la jeunesse, à travers le développement d'actions éducatives, sportives et culturelles permettant de lutter contre les phénomènes de désocialisation. Cette approche vise à mieux appréhender le traitement des causes, et non uniquement des conséquences.

Enfin, la municipalité veillera à mobiliser de manière proportionnée les outils à sa disposition, dans le respect des libertés publiques, afin de garantir durablement un cadre de vie apaisé.

▪ **Habitat, mobilités et espace public**

La politique d'aménagement du territoire s'inscrit dans une trajectoire visant à concilier attractivité, qualité de vie et transition écologique. Elle repose sur une approche intégrée de l'habitat, des mobilités et de l'espace public, considérés comme des leviers complémentaires d'un développement urbain équilibré.

En matière de mobilités, la collectivité engagera des actions visant à améliorer la fluidité des déplacements du quotidien, à renforcer l'accessibilité aux équipements et aux services, et à diversifier les modes de déplacement. Une attention particulière sera portée aux mobilités actives et aux solutions alternatives à la voiture individuelle, afin de réduire les contraintes pour les habitants et d'améliorer leur cadre de vie.

S'agissant de l'espace public, des opérations de requalification seront conduites afin d'en améliorer la qualité, la sécurité et la convivialité. Ces interventions intégreront pleinement les enjeux de partage des usages, d'accessibilité universelle et de végétalisation, afin de créer des espaces plus inclusifs et plus agréables à vivre.

En matière d'habitat, la collectivité veillera à soutenir le développement d'une offre diversifiée, adaptée aux besoins du territoire et accessible à tous les publics. Cette politique s'inscrira dans une volonté de maîtrise de l'étalement urbain et de sobriété foncière, en privilégiant la mobilisation du foncier existant et la requalification du bâti.

L'ensemble de ces orientations vise à structurer une ville plus lisible, plus accessible et plus résiliente. Elle trouvera sa traduction concrète notamment dans le cadre de notre Plan Ville et Vivant.

▪ **Transformation écologique**

Plus encore que la transition, la transformation écologique constitue un axe structurant du mandat, appréhendé à la fois comme une nécessité environnementale et comme un levier d'amélioration de la qualité de vie et de maîtrise des dépenses publiques.

Dans un contexte de contraintes financières, la stratégie municipale privilégiera une approche pragmatique, fondée sur la priorisation des investissements à fort impact, tant sur le plan environnemental que budgétaire. À ce titre, la rénovation énergétique du patrimoine communal constituera une priorité, avec pour objectif de réduire durablement les consommations énergétiques, de limiter l'exposition aux fluctuations des coûts de l'énergie et d'améliorer le confort des usagers.

La poursuite du programme de rénovation des écoles s'inscrira pleinement dans cette dynamique, en intégrant des solutions fondées sur la nature, telles que la végétalisation des cours, la désimperméabilisation des sols et l'adaptation aux épisodes climatiques extrêmes. Ces actions contribueront à la fois à la réduction des îlots de chaleur urbains et à l'amélioration du bien-être des enfants.

Plus largement, la collectivité s'attachera à intégrer systématiquement les enjeux environnementaux dans l'ensemble de ses politiques publiques, qu'il s'agisse d'aménagement, de mobilités ou de gestion des ressources. Cette approche transversale vise à inscrire durablement l'action municipale dans une trajectoire de transition, conciliant exigences écologiques et justice sociale.

▪ **Commerce, économie et emploi**

La stratégie économique municipale vise à renforcer durablement l'attractivité du territoire, à soutenir le tissu économique local et à favoriser la création d'emplois, dans un contexte de mutation des modes de consommation et d'organisation du travail.

Dans cette perspective, une attention particulière sera portée au soutien au commerce de proximité, notamment dans les centralités, en mobilisant les leviers d'action municipaux pour lutter contre la vacance commerciale, accompagner les porteurs de projets et améliorer l'attractivité des espaces commerciaux. Agir sur l'offre bien sûr, mais aussi agir sur la demande et les flux. Tels sont les deux bouts de la chaîne sur lesquels il nous faut travailler. Cela passera aussi par une stratégie d'animation volontariste de la ville.

La collectivité veillera également à créer un environnement favorable à l'implantation et au maintien des activités économiques et commerciales, en valorisant les atouts du territoire : qualité du cadre de vie, accessibilité, dynamisme associatif et culturel. Des actions spécifiques pourront être engagées en lien avec les partenaires économiques et institutionnels afin d'accompagner les transitions économiques, notamment en matière de transition écologique et numérique.

Par ailleurs, la municipalité encouragera le développement d'une économie locale plus résiliente, reposant sur des circuits courts, des pratiques responsables et une création d'emplois non délocalisables. Cette orientation vise à renforcer l'ancrage territorial de l'activité économique et à sécuriser les parcours professionnels.

- **Démocratie permanente, vie associative, culture et sport**

La municipalité entend renforcer les fondements d'une démocratie locale active, continue et inclusive, en considérant la participation citoyenne comme un levier essentiel de légitimité et d'efficacité de l'action publique. Nous l'avons qualifiée ainsi plus précisément notre intention par le terme de « démocratie permanente ».

Dans ce cadre, des dispositifs de concertation et de participation seront développés et structurés, afin de permettre aux habitants de contribuer plus directement à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de transparence et de co-construction, visant à rapprocher les citoyens de la décision publique. Pour ce nouveau mandat, la municipalité souhaite à ce titre ouvrir les commissions thématiques de la ville aux citoyens, via un appel à candidatures dont les modalités seront soumises à délibération très prochainement. Un acte fort et encore très rare en France. La ville d'Agen entend ainsi être pionnière dans ce domaine et donner corps à cette nouvelle approche qualifiée de « démocratie permanente ». De même, il mettra en place un Conseil municipal des enfants, notamment pour les associer à tous les projets d'aménagement concernant les jeunes dans la ville.

Par ailleurs, la collectivité poursuivra son engagement en faveur de l'accès à la culture et au sport pour tous, en veillant à réduire les inégalités d'accès, notamment par une politique tarifaire adaptée et un soutien aux acteurs locaux. L'organisation d'événements culturels et sportifs contribuera à renforcer l'attractivité du territoire et le sentiment d'appartenance.

Le tissu associatif, acteur central de la cohésion sociale et du dynamisme local, fera l'objet d'un accompagnement renforcé. A ce titre, la création d'une Maison citoyenne et de la vie associative constituera un projet structurant du mandat. Elle aura vocation à regrouper les services d'accompagnement aux habitants, à soutenir l'engagement associatif et à favoriser les dynamiques collectives. Cette ambition, pilotée par le premier adjoint, sera prolongée par l'organisation régulière de temps forts fédérateurs, à l'image du forum des associations d'ores et déjà programmé le 12 septembre 2026 au parc des expositions.

3.2. Dès l'exercice budgétaire 2026, agir vite et bien pour les Agenais

Dès le premier exercice budgétaire du mandat en 2026, la nouvelle municipalité entend engager une dynamique d'action rapide, lisible et concrète, afin de répondre sans délai aux attentes des Agenaises et des Agenais, tout en posant les bases des transformations de moyen et long terme. Cette première séquence d'action s'inscrit dans une logique de mesures immédiates, d'études structurantes et de concertations approfondies, permettant d'articuler réactivité et préparation de l'avenir.

- **Améliorer immédiatement le pouvoir d'achat et la vie quotidienne**

Plusieurs décisions à effet rapide seront mises en œuvre afin d'apporter des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes des habitants. À ce titre, la municipalité engagera dès la rentrée scolaire en septembre 2026 **une baisse d'un euro du prix des repas dans les cantines des écoles publiques**, accompagnée d'un travail avec le délégataire visant à renforcer la part des circuits courts, des produits locaux et à lutter plus efficacement contre le gaspillage alimentaire. La perspective de la rentrée scolaire sera également celle de la mise en œuvre du **kit scolaire de base gratuit** à destination de tous les élèves des écoles publiques.

Dans le même esprit, **la durée de gratuité du stationnement en voirie sera portée à deux heures**, afin de soutenir l'activité commerciale et de faciliter l'accès au centre-ville. Cette mesure s'accompagnera d'un examen des modalités de connexion entre les parkings excentrés et le cœur de ville, dans une logique de fluidification des déplacements.

Enfin, une réflexion sera engagée, en tenant compte des contraintes d'une négociation avec l'agglomération qui a compétence exclusive dans ce domaine, sur les conditions de réintroduction d'un service de **collecte des déchets verts**, en intégrant les enjeux environnementaux et les périodes compatibles avec le respect de la biodiversité.

- **Renforcer la sécurité et agir pour la tranquillité publique**

La municipalité agira sans délai pour renforcer la sécurité et la tranquillité publique, en mobilisant l'ensemble des leviers à sa disposition dans une approche à la fois **opérationnelle et partenariale**.

Les moyens et les effectifs de la police municipale seront renforcés afin d'assurer une présence accrue sur le terrain, une meilleure couverture des quartiers et une plus grande réactivité face aux situations du quotidien. Cette montée en puissance s'accompagnera d'une volonté de **renforcer la proximité avec les habitants et la capacité d'intervention**.

Parallèlement, la collectivité engagera un travail structuré de **concertation avec l'ensemble des acteurs de la sécurité** — services de l'État, justice, forces de l'ordre, acteurs éducatifs et sociaux — afin de renforcer les instances existantes et d'améliorer la coordination des interventions. L'objectif est de mieux partager l'information, d'anticiper les situations à risque et de construire des réponses adaptées, à la fois préventives et opérationnelles.

Cette démarche vise à inscrire durablement l'action municipale pour une sécurité partagée, fondée sur la complémentarité des acteurs et la prise en compte des réalités locales.

Une ville qui protège est aussi une ville qui veille sur ses enfants par des dispositifs de solidarité locale. Le lancement du **dispositif « Papi Mamie School »** en sera une des premières illustrations.

- **Accès aux soins et santé pour tous**

Face aux enjeux croissants d'accès aux soins, la municipalité engagera sans délai une politique volontariste en matière de santé, articulée autour de mesures concrètes et de projets structurants.

Dès la rentrée de septembre, une **mutuelle municipale** sera mise en place, afin de proposer aux habitants une solution accessible permettant de réduire le reste à charge et de lutter contre les inégalités d'accès aux soins. Par ailleurs, une mobilisation de l'ensemble des partenaires institutionnels et privés sera engagée afin d'amorcer la création d'un **Centre de santé municipal**, projet structurant destiné à renforcer l'offre de soins de proximité et à répondre aux difficultés d'accès à certains professionnels de santé.

Ces actions traduisent une volonté forte de faire de la santé un enjeu prioritaire du début de mandat, en apportant des réponses concrètes et rapides aux besoins des habitants.

- **Relancer la dynamique économique et commerciale**

La municipalité fera de la revitalisation économique et commerciale une priorité du début de mandat, dans un contexte de mutation des modes de consommation et de fragilisation de certains commerces de proximité. L'action engagée reposera sur une approche équilibrée, articulant soutien à l'offre, stimulation de la demande et recréation de flux en centralité.

À ce titre, une **grande concertation des commerçants** sera engagée dès les premiers mois, afin d'établir un diagnostic partagé et de co-construire des réponses adaptées aux besoins du terrain, en renforçant les synergies entre acteurs économiques.

Parallèlement, la collectivité mobilisera des outils de lutte contre la vacance commerciale, notamment à travers l'étude d'un dispositif de **"bonus à l'installation"**, visant à soutenir les premières implantations et à favoriser le renouvellement de l'offre commerciale dans les secteurs fragilisés.

Une attention particulière sera également portée aux mutations du travail liées à l'**ubérisation de l'économie**, avec la volonté d'encourager des modèles plus protecteurs pour les travailleurs. Dans cette perspective, la structuration d'une **coopérative locale de travailleurs et de livreurs** pourra être accompagnée, dans une logique conciliant innovation, protection sociale et ancrage territorial.

Enfin, un travail de recensement et de valorisation des événements sportifs, culturels et commerciaux sera conduit afin d'en améliorer la lisibilité et la coordination, et de générer de nouveaux flux au bénéfice du tissu économique local.

Cette stratégie vise à agir simultanément sur les leviers de l'offre et de la demande, afin de renforcer durablement l'attractivité commerciale et l'activité économique du territoire.

- **Faire vivre une ville animée, populaire et culturelle**

La municipalité réaffirme son attachement aux grands événements qui rythment la vie locale, notamment les **Fêtes d'Agen**. Toutefois, une attention particulière sera portée au développement d'un « off » renforcé, plus accessible et plus ancré dans une dynamique populaire, conformément aux engagements pris.

Dans le même esprit, une **assemblée des acteurs culturels** sera constituée dès le début du mandat, afin de structurer le dialogue avec les professionnels et les associations, notamment en préparation d'événements majeurs tels que la Fête de la musique.

Par ailleurs, la municipalité organisera, en lien avec l'ensemble du tissu associatif, les **États généraux de la vie associative agenaise**, afin de redéfinir collectivement les modalités de soutien, d'accompagnement et de reconnaissance des associations, acteurs essentiels de la cohésion sociale.

- **Engager les premières transformations urbaines et de mobilités**

Dès le début du mandat, plusieurs démarches structurantes seront engagées afin de préparer les évolutions urbaines à venir. Dans le cadre du **Plan Ville et Vivant**, les études relatives à l'avenir du **Quartier du Pin** seront lancées, avec une concertation approfondie associant l'ensemble des parties prenantes et les habitants.

Les études concernant les **aménagement des berges du canal** seront également reprises, avec **l'expérimentation de la piétonisation le dimanche après-midi**, afin de favoriser les usages familiaux et de loisirs, à l'appui d'un programme d'animations.

En matière de mobilités, un **audit du réseau cyclable** sera conduit avec les acteurs concernés, afin d'identifier les améliorations nécessaires et de poser les premières bases d'un **schéma global des mobilités à l'échelle de la ville**.

Dans ce cadre, une démarche spécifique sera engagée sur le Boulevard de la République, associant aménagements et actions de pédagogie pour favoriser sa **remise en cyclabilité**.

- **Renforcer la participation citoyenne et la vie démocratique**

La municipalité engagera dès les premiers mois du mandat une **grande concertation avec l'ensemble des Agenais** afin de redéfinir les rôles, les moyens et les périmètres des **conseils de quartier**, en vue de leur renouvellement à l'automne. Cette démarche vise à renforcer l'efficacité de ces instances et à mieux les adapter aux attentes des habitants.

Plus largement, cette dynamique participative s'inscrit dans une volonté de refonder les modalités de dialogue entre la collectivité et les citoyens, en favorisant des formats plus ouverts, plus réguliers et plus opérationnels. A l'image de **l'ouverture des commissions municipales aux citoyens** (cf. supra).

▪ **Préparer la ville aux enjeux climatiques et à la période estivale**

Dans un contexte de récurrence accrue des épisodes de chaleur et de vulnérabilité croissante des populations urbaines, la municipalité engagera sans délai une série de mesures concrètes visant à adapter la ville aux conditions climatiques estivales et à améliorer le confort de vie des habitants. À court terme, des dispositifs d'ombrage seront progressivement déployés dans les espaces publics les plus exposés, en particulier dans les zones à forte fréquentation telles que les places, les rues commerçantes et les abords des équipements publics. Parallèlement, un réseau de **lieux de fraîcheur** sera identifié et structuré à l'échelle de la ville, en mobilisant à la fois les équipements municipaux existants et les espaces végétalisés, afin d'offrir des solutions accessibles à tous, notamment aux publics les plus fragiles.

Ces premières actions s'inscrivent **dans une démarche plus globale d'adaptation de l'espace public**, intégrant des solutions durables telles que la végétalisation, la désimperméabilisation des sols et une meilleure prise en compte des îlots de chaleur urbains dans les projets d'aménagement.

En complément, **la municipalité engagera des discussions avec l'agglomération afin d'examiner les conditions d'ouverture de la piscine Aquasud durant la période estivale**, dans un objectif d'accès élargi aux équipements de loisirs et de rafraîchissement. Cette réflexion s'inscrit dans une volonté plus large de garantir à l'ensemble des habitants des solutions adaptées face aux épisodes de chaleur.

L'ensemble de ces mesures vise à inscrire l'action municipale dans une volonté d'adaptation immédiate, tout en préparant une transformation plus structurelle de la ville face aux enjeux climatiques.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1111-1 et L. 2121-29 ;

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Publication le 27/04/2026

Télétransmission le 27/04/2026



**le Maire d'Agen,
Laurent BRUNEAU**

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Jean-Antoine DAMIANI